

CPG Marché canadien^{MC}

Profitez du rendement des actions canadiennes tout en protégeant votre capital à 100 %

Le **CPG Marché canadien** vous fait gagner sur deux tableaux : il allie la sécurité d'un CPG et le rendement potentiellement plus élevé du marché des actions canadiennes. C'est la solution idéale si vous recherchez le potentiel de croissance des actions, mais voulez protéger votre capital.

Ce CPG vous procure les avantages suivants :

- **Rendement potentiel plus élevé.** Vous profiterez des gains de l'indice S&P/TSX 60.
- **Tranquillité d'esprit.** Vous récupérerez votre placement initial à l'échéance.
- **Simplicité.** Vous trouverez la sécurité et le potentiel de croissance dans un seul produit.

Ce CPG vous convient-il ?

Ce CPG peut vous convenir si :

- vous recherchez la possibilité d'obtenir un taux de rendement plus élevé que celui des CPG traditionnels ;
- vous voulez protéger votre placement initial ;
- vous n'exigez pas de revenu régulier de ce placement ;
- vous acceptez un taux de rendement variable plutôt que garanti.

Calcul du rendement

Le rendement du CPG Marché canadien dépend de l'appréciation de l'indice pendant les trois années du terme. Contrairement à un CPG traditionnel, ce CPG n'offre pas un rendement garanti. Cependant, votre capital est toujours garanti à 100 %.

Le calcul du rendement est basé sur trois facteurs :

- **Indice composite à l'échéance (ICE) :** valeur de clôture moyenne de l'indice en fin de mois pour les 12 mois précédant l'échéance. Cette moyenne contribue à aplanir l'incidence des fluctuations du marché.
- **Indice de référence (IR) :** valeur de clôture de l'indice le jour ouvrable suivant celui de l'émission du CPG.
- **Facteur de participation (FP) :** pourcentage de rendement de l'indice auquel le CPG donnera droit.

Formule :

$$\text{Capital} \times \frac{(\text{IE} - \text{ICDR}) \times \text{FP}}{\text{IR}}$$

Par exemple, supposons que vous investissez 10 000 \$ dans ce CPG, que le facteur de participation est à 60 % et l'indice de référence à 1 000. Si trois ans plus tard l'indice à l'échéance est à 1 364, le versement du rendement variable sera calculé comme suit :

$$\begin{aligned} \text{Rendement variable} &= 10\,000 \$ \times \frac{(1\,364 - 1\,000) \times 60\%}{1\,000} \\ &= 2\,184 \$ \text{ (soit un taux de rendement annuel} \\ &\quad \text{composé de 6,8 \%)} \end{aligned}$$

À l'échéance, vous recevrez votre capital initial (10 000 \$) plus le versement de rendement variable (2 184 \$), soit un total de 12 184 \$. Plus l'indice progressera, plus l'indice à l'échéance augmentera et plus votre rendement sera élevé.

Si nous utilisons le même exemple, et que trois ans plus tard l'indice à l'échéance tombe à 865, le rendement variable serait de -810 \$ (10 000 \$ x [(865 - 1 000) / 1 000] x 60 %). Dans un tel scénario, votre rendement variable serait de zéro. Si l'indice affiche un rendement négatif et que l'indice à l'échéance baisse sous l'indice de référence, vous n'obtiendrez aucun rendement, mais votre capital sera entièrement garanti.

En plus de l'indice à l'échéance, votre rendement variable dépend aussi du facteur de participation établi par RBC[®] lors de la souscription du CPG et selon les conditions du marché. Le versement du revenu variable est imposé à titre de revenu d'intérêt dans les comptes non enregistrés.

Vous avez aussi la possibilité de bloquer le rendement variable par anticipation, au deuxième anniversaire du CPG. Cette option vous offre une souplesse et un contrôle accrus.

Avant d'investir...

Comme pour tout placement, il importe de prendre une décision éclairée. Vous devez tenir compte des caractéristiques suivantes du CPG Marché canadien :

- Le rendement passé de l'indice S&P/TSX 60 n'est pas garant des rendements à venir.
- Un placement dans ce type de CPG n'équivaut pas à un placement directement dans des actions de l'indice S&P/TSX 60. Par exemple, vous n'aurez droit à aucun dividende ni à aucune distribution. Le rendement de votre CPG ne sera pas identique à celui de cet indice.
- RBC détermine le rendement variable, selon son jugement et à sa discrétion. Ses calculs et ses décisions sont sans appel. Il se peut que des conflits surviennent entre les intérêts des déposants et les nôtres.
- Vous pouvez annuler tout dépôt effectué par téléphone dans un CPG Marché canadien en nous en avisant dans les deux jours suivant la réception du certificat et de l'avis de confirmation.

Points saillants

Terme	3 ans ; non remboursable et non transférable
Dépôt minimal	1 000 \$
Placement sous-jacent	Indice S&P/TSX 60
Versement du rendement variable [†]	Le rendement variable sera calculé à l'aide de la formule expliquée en page 1 et versé à l'échéance ou au deuxième anniversaire du CPG si le client s'est prévalu de l'option de blocage
Blocage du rendement par anticipation*	Il est possible de bloquer le rendement variable au deuxième anniversaire du CPG
Admissibilité aux régimes	Offert aux titulaires de REER, de CELI, de REEE, de REEI et de comptes non enregistrés
Droit à la protection de la SADC	Oui

Renseignez-vous

Vous recevrez des confirmations, des relevés périodiques et des avis d'échéance facilitant le suivi de vos placements.

Après avoir acheté votre CPG, vous pouvez en connaître la valeur estimative en vous servant du **calculateur en ligne du rendement des IntelliMarché RBC^{MC}** accessible à rbc.com/intellimarche-calculatrice.

Pour plus de détails ou pour investir dans un CPG Marché canadien, adressez-vous à la succursale de RBC Banque Royale[®] la plus proche, composez le 1 800 463-3863 ou visitez notre site à l'adresse www.rbcbanqueroyale.com/produits/cpg.



RBC Banque Royale

[†] À moins que d'autres instructions soient fournies, le produit total à l'échéance sera investi dans un CPG Encaissable d'un an pour les comptes non enregistrés et dans des dépôts d'épargne pour les comptes enregistrés.

* Si vous décidez d'immobiliser prématurément vos gains, le revenu dégagé est versé intégralement au deuxième anniversaire de l'immobilisation, mais le capital reste bloqué jusqu'à échéance. En cas d'immobilisation, le IE correspond au taux de clôture réel de l'indice le premier jour ouvrable suivant la date du deuxième anniversaire. La moyenne des 12 mois ne s'applique pas.

Le CPG Marché canadien n'est l'objet d'aucune commandite, vente ou promotion de la part de Standard & Poor's (S&P) ou de TSX et aucune de ces entités ne fait de déclaration au sujet de la pertinence d'un placement dans le CPG Marché canadien.

Le CPG Marché canadien est offert par la Banque Royale du Canada, la Société Trust Royal du Canada et la Compagnie Trust Royal.